

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/11/09

Présents :

H.TRAPET, G.PERVILHAC, A .GARNIER, M.FROMONOT, C.HENRIAT, S.GEORGES, A.BOC, J.CANONICI, P.CANCIANI, A.GARCIA

Absents excusés : V.DAMIANI , P.MAZURIER, M.SAPOLIN,

Secrétaire de séance : N.ZANOTTO

1/ Convention ATESAT (ex DDE) :

Pour rappel voici quelques missions de cette convention :

- Conseil aménagement du territoire, groupement de commune,
- Etude PLU,
- Assistance en matière d'habitat,
- Assistance et mise en place de services techniques,
- Amélioration et Gestion du Patrimoine,
- Conseils et valorisation des déchets,
- Espaces publics,
- Sécurité routière
-

*L'interlocuteur est M. Eric BONNOTTE : Correspondant Territorial et Aménagement

*La Cotisation annuelle pour 2010 est de 182.93€

Délibération : approbation à l'unanimité des présents

2/ Sécurité routière quartier de la Tuilerie

G.PERVILHAC nous présente le projet d'aménagement de ce quartier, ayant pour objectif principal de répondre aux attentes des riverains, à savoir : « casser la vitesse » dès l'entrée de Pontigny coté « Beugnon » jusqu' à la rue Rabé.

- Suppression des Stops en descendant la rue de la Tuilerie : toutes les sorties du lotissement seront donc prioritaires.
- Positionnement de 2 ralentisseurs dit « coussin berlinois » au milieu de la rue de la Tuilerie et de la rue Rabé.
- Mise en place de nouveaux panneaux tels que : dos d'âne, 30 km/h , priorité à droite, 50 km/h, etc..
- Campagne d'information via le Pontigny Express, tracts distribués dans les cidex, etc....
- Budget de cette opération sécurité : 9225.40€ TTC (déjà budgété sur 2009 pour 8 000€)
- Livraison des panneaux, ralentisseurs et accessoires, prévue début 2010 (pose effectuée par les employés communaux).

C.HENRIAT demande qu'une réunion de quartier soit programmée afin de consulter les riverains . Le Maire souhaite que cette réunion de quartier soit organisée non pas pour consultation, mais pour information.

Ce projet de sécurité routière est approuvé par le Conseil (1 abstention)

Pour rappel, d'autres programmes sont en cours d'élaboration sur le village, comme la Rue André Merle (cf. paragraphe ci-dessous)

3/ Divers :

a) Concours des Maisons Fleuries 2009 :

G.PERVILHAC nous informe de la Remise des Prix du Fleurissement, le 30 novembre prochain, à 19h00 au Mille Club. Tous les participants se verront récompensés.

b) Cœur de village :

C.HENRIAT demande que soit inscrit à l'ordre jour d'un prochain Conseil Municipal le dossier concernant la Prélature ; il souhaite que les démarches et études soient enfin engagées afin de décider du choix à faire comme c'est indiqué dans l'étude du Cabinet CDHU. Serons-nous Maître d'œuvre ou confierons-nous l'opération à un Opérateur ?

Le Maire répond qu'il réunira prochainement le groupe de travail concerné, afin de faire le point sur ce dossier.

c) Domaine :

C.HENRIAT demande que les premières conclusions de l'étude qui est en cours sur l'avenir du domaine soient communiquées.

Le Maire répond que le document est consultable en Mairie et qu'il le communiquera aux Conseillers prochainement.

d) SIVU du Moulin des Fées :

Le Conseil Général de l'Yonne ne subventionnera plus les travaux concernant les réseaux de distribution et le renforcement des réseaux pour alimenter par exemple une borne à incendie. Le Président ARNOUITS propose deux solutions : Augmenter le prix du m³ de 0.20 cents ou faire payer les communes.

C.HENRIAT est intervenu pour exprimer son refus de voter l'un des ces choix sans avoir l'avis de son Conseil Municipal. G.ARNOUITS consultera vraisemblablement les Conseils Municipaux sur cette question.

Ces nouvelles dispositions alourdiront le budget des familles à travers l'impôts ou la facture d'eau.

e) SIERNVS:

C.HENRIAT nous rapporte que lors de la réunion du 23/10, ce syndicat a voté à une très large majorité une délibération pour signer une convention avec GDF autorisant les extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel. GDF faisait des extensions de réseaux s'il jugeait le (ou les) branchement(s) rentable (s) ; désormais la commune sera sollicitée par l'intermédiaire du SIERNVS pour payer à GDF la partie non rentable de l'investissement.

C.HENRIAT remarque que :

- C'est une compétence nouvelle, qui devrait sans doute faire l'objet d'une délibération des Conseils Municipaux.
- C'est une disposition qui va mettre les maires en difficulté vis-à-vis des habitants qui souhaiteront pour leur habitation une extension du réseau GDF ; c'est le Maire et le Conseil Municipal qui donneront ou pas l'accord pour des extensions jugées non rentables par GDF.
- Ce dispositif alourdira les finances des communes.

f) Point sur les travaux en cours:

Aménagement Rue Andrée Merle :

Réunion sur place en septembre suivie d'une lettre au CG qui nous fait un schéma d'aménagement avant de lancer une consultation pour ces travaux. En attente de réponse.

Travaux d'enfouissement électrique :

Première partie de chantier Rue Paul Desjardins.

- 1) rappel du dispositif : Les travaux électriques et réseaux sont faits par le SIERNVS maître d'ouvrage.
- 2) Le devis est soumis au SIERNVS qui l'approuve ou le refuse, la mairie est associée mais la décision ne dépend pas d'elle.
- 3) Répartition financière : la mairie paie 100% de la dissimulation EP et Téléphone. EDF finance à 50% la distribution BT.

	mairie	département	EDF	SIERNVS	total
Dissimulation éclairage public	44.117.68 HT + 8.647.07 (FCTVA) (100%)	0	0	0	52.764.75 TTC
Dissimulation basse tension	21.945.96 HT (20%)	0	54.864.89 HT (50%)	32.918.93 HT (30%)	109.729.78 (pas de TVA sur BT)
Dissimulation Réseau Téléphone	9.182.81 HT + 1.799.83 (FCTVA) (100%)	0	0	0	10.982.64 TTC
total	75.246.45 HT 10.446.90 (FCTVA)	0	54.864.89	32.918.93	173.477.17 TTC

	----- -				
	85.693.35				

4) Suivi des travaux en cours :

La Réception est du fait du SIERNVS, mais la commission travaux fera une visite sur place.

Deuxième partie Route d'Auxerre :

Problème de coordination des travaux entre le SIVU (eau) et le SIERNVS (électricité, gaz), réunion le 24 11 à la mairie.

Piliers Allée de l'Abbaye :

Accord de la DRAC Dijon sur les travaux qui seront suivis par Auxerre.
Subvention conditionnée par intervention d'un architecte refusée par le maire.
Démarrage le 18 matin.

Evacuation eaux usées de la cave JP Gonnin : percement à réaliser au fond du trou d'homme face à la Poste.

Vieux problème datant de la pose du central téléphonique près du local des pompiers. La canalisation d'évacuation des eaux a été bouchée lors du percement du téléphone. Depuis ce problème n'a jamais été réglé. Demande faite à TPIL pour réaliser les travaux le mois prochain. Attente devis.

Visite des chantiers CCVS en cours pour les conseillers : Gymnase et crèche, le 21 Novembre à 9H30 à la crèche à Pontigny.

g) Commission sécurité Petit Train:

Demande au conseil de voter la non utilisation du petit train du fait des problèmes de sécurité : état du matériel, défaut d'autorisations, assurances, utilisation de voies départementales ou nationales.

h) Syndicat CEG Chablis :

Syndicat du Collège de Chablis
Réunion des maires du 6 novembre 2009
(CR perso de HT pour conseil municipal)

Objet : prise en charge du fonctionnement du gymnase de Ligny.

(Le syndicat était à l'origine (1987) créé pour la gestion du collège de Chablis qui a ensuite été pris en charge par le conseil général. A partir de ce moment le syndicat a conservé son nom mais ne gère que les équipements sportifs : gymnase et maintenant piste d'athlétisme).

Gymnase Ligny livré en mars ou avril, plus tôt que prévu.

Décision de la CCVS en 2008 de confier la gestion du gymnase de Ligny (payé par le Conseil général pour l'investissement, et par la CCVS pour la salle annexe) au syndicat.

Remarques :

C.HENRIAT a recherché la délibération dans les comptes-rendus des réunions de la CCVS, mais il ne l'a pas trouvée. Le Maire va interroger la CCVS sur ce point.

Confirmation par les maires présents de la décision de gestion commune.

- La simulation économique montre l'intérêt de cette option
- Une simulation de l'autre hypothèse de gestion séparée aurait conduit à des augmentations importantes des coûts de gestion de part et d'autre.
- Les évolutions futures sur les collectivités territoriales conduiront à une extension des compétences des communautés et à des regroupements entre elles.

Incidence économique :

- coût supplémentaire de fonctionnement entre 60 et 80 000 € par an.
- Syndicat largement bénéficiaire et non endetté (fin d'emprunt en novembre 2009)
- **Décision de maintenir le taux actuel de 15, 17 € par habitant**, minoré pour Venouse, Rouvray, Blegny le carreau à 1000 € forfaitaires (communes non adhérentes utilisatrices pour le primaire uniquement.)

Procédure :

- AG du syndicat pour approbation,
- Délibération dans chaque commune adhérente
- Mise en place pour 2010 (rentrée scolaire pour l'ouverture du gymnase de Ligny)

Remarques :

C.HENRIAT demande si l'on peut prendre connaissance des projections financières qui ont été faites. Le Maire va les demander au Trésorier.

i) Utilisation du méthane pour chauffer les fours de la Tuilerie Aléonard (Sté Wienerburger).

- 1) Il s'est propagé à Pontigny depuis l'article du 23 octobre dans l'YR relatant la création de l'Association Vise Sereine Dans La Vallée la rumeur d'un projet de réalisation d'une unité de traitement des déchets ménagers près de la Tuilerie, c'est-à-dire en milieu urbain.
- 2) L'association à l'origine de cette information s'appuie sur des comptes rendus du conseil municipal et sur des bulletins municipaux. Elle se veut vigilante et en défense des intérêts des riverains, mais dans la circonstance elle diffuse de fausses informations que je suis obligé de démentir.
- 3) Pour remettre les choses à leur place :
 - L'idée de l'utilisation du méthane obtenu par fermentation de déchets ménagers pour chauffer les fours est apparue lors des échanges avec la Sté Wienerburger lors de l'analyse du dossier de modification du POS et de l'extension de la carrière d'argile en 2008.
 - Sur ma demande la Tuilerie a accepté l'hypothèse d'utiliser le méthane au lieu du gaz naturel, ce qui lui permettrait de réaliser des économies éventuelles sur son principal poste de dépenses : l'énergie.
 - Mais ce sujet ne concerne pas la commune, Pontigny n'a plus de compétence déchets, c'est la CCVS qui assure les tris, le ramassage et fait réaliser les traitements. J'ai donc transmis cette possibilité aux collectivités dont c'est la compétence : la CCVS, qui s'est retournée vers le syndicat Centre Yonne (CY) auquel elle adhère. Le Syndicat CY étudie les solutions et propose des projets à l'échelle du département. La production d'éco énergie (méthane), compost et autres sous produits fait partie des hypothèses à l'étude actuellement pour trouver une solution au problème posé par les décharges.
 - J'ai reçu d'une société (X) un dossier expliquant ce type de procédé (extrusion), que j'ai transmis au syndicat CY. Des visites commerciales d'installation ont lieu. C'est le cas pour une visite le 19 11 prochain à laquelle nous sommes invités.
 - L'Association VSDLV est parfaitement au courant puisque j'ai rencontré ses responsables avant le 23 octobre et leur ai transmis toutes ces informations. Je leur ai indiqué qu'aucun projet de traitement de déchet sur place n'avait jamais été envisagé.
 - Pour mémoire je vous lis les passages incriminés qui font allusion à ce sujet dans les CR du conseil municipal de septembre 2008 et décembre 2008, et Pontigny Express de septembre 2009.

4) En conclusion de ce rappel et pour supprimer toute ambiguïté :

Il n'y a jamais eu et il n'y a pas de projet d'usine de retraitement de déchets à Pontigny. Ce type d'établissement (site classé) est soumis à des règles très strictes d'implantation, ce qui écarte d'emblée sans examen une telle réalisation en milieu urbain, de plus près du site classé de l'Abbaye. Cessons de compliquer les choses en imaginant des suppositions irréalistes, où alors disons explicitement pourquoi on le fait.

La Tuilerie accepte l'idée d'utiliser du méthane produit par éco énergie. C'est une attitude positive et éco responsable. Elle concerne le syndicat CY qui est saisi du sujet. S'il y a lieu nous, à Pontigny, nous y intéresseront comme « observateurs ».

Nous sommes ouverts à des discussions sur le sujet du traitement des déchets, ce sujet sera d'ailleurs mis à l'ordre du jour d'un conseil municipal même si c'est de la compétence CCVS.